

3.7 Manitoba (MB)

Population : 1 272 000

Nombre d'écoles (M-12) : 869

Nombre d'élèves en M-12 : 183 304

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : ≈ 38

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne (M-12) : 8 941



Gouvernance et réglementation

La seule référence à l'enseignement à distance dans la Loi sur les écoles publiques est la mention que le ministre de l'Éducation peut approuver des cours, entre autres les cours par correspondance. Le ministère de l'Éducation et de la Formation définit l'apprentissage à distance comme étant :

- un moyen de suivre des cours même si les élèves ne se trouvent pas nécessairement au même endroit que leurs enseignants, leurs instructeurs ou leurs tuteurs-correcteurs;
- des programmes offrant de la flexibilité et un accès égal à un éventail de possibilités éducatives tout en respectant les décisions de la collectivité locale relatives à la mise en œuvre des programmes.

Le ministère a publié d'autres documents réglementaires ou de politiques : *Option études indépendantes* (OEI), *Programme adapté par les enseignants* (PAE) et *Cours offerts en ligne* (COL).

En 2014, le ministère a créé un cadre permettant la mise en place des écoles secondaires virtuelles au Manitoba. La formation des premières écoles secondaires virtuelles faisait partie d'un projet pilote triennal en collaboration avec des entités vouées à l'éducation déjà reconnues et administrant des programmes d'enseignement à distance dans la province. Un protocole d'entente signé avec la Province régit cette collaboration. À ce jour, le Manitoba First Nations Education Resource Centre et les divisions scolaires de Pembina Trails et de St. James–Assiniboia en ont signé un avec la Province, et ont obtenu des codes d'école du Manitoba pour leurs écoles secondaires virtuelles. Par ailleurs, en vertu du protocole d'entente, les écoles secondaires virtuelles produisent, chaque année, un rapport sur les inscriptions d'étudiants et les crédits qu'ils ont obtenus.

En général, les options d'apprentissage et d'enseignement à distance sont financées de façon analogue à l'éducation en classe, à quelques exceptions près. Les élèves inscrits à l'Option études indépendantes sont tenus de payer chaque inscription à un cours, mais, en ce qui concerne les élèves fréquentant une école au Manitoba, il est laissé à la discrétion de l'école de décider si les frais leur sont remboursés intégralement, partiellement ou pas du tout. Des frais par siège sont perçus pour le Programme adapté par les enseignants, et le consortium qui dirige cette option a établi un barème pour les membres et les non-membres. Enfin, l'école secondaire virtuelle InformNet a établi un barème des frais qui dépend du statut et de la résidence de l'élève. Les élèves résidant dans le territoire des divisions scolaires

responsables ne paient pas de frais, tandis que ceux qui résident à l'extérieur, ainsi que les élèves scolarisés à domicile et les adultes, sont tenus d'en payer.

Programmes d'apprentissage en ligne (M-12)

Il convient de noter que les écoles qui font rapport à la Section des dossiers des élèves du Manitoba ont un mécanisme permettant d'indiquer si le crédit acquis a été obtenu dans le cadre de l'enseignement à distance. Cependant, cette méthode de collecte de données dépend de l'exactitude du classement par catégories et de la saisie des données effectués par les écoles individuelles. Par défaut, la plupart des écoles indiquent le crédit comme ayant été acquis de manière traditionnelle, quelle que soit la méthode d'instruction.

Cela dit, chaque division scolaire de la province a participé à une ou plusieurs options des programmes d'enseignement à distance susmentionnés. Néanmoins, la participation varie d'année en année selon les besoins changeants des élèves et des écoles. L'Option études indépendantes (c.-à-d. cours disponibles en format papier) a continué d'offrir 58 cours en anglais et 12 cours en français destinés aux élèves de la 9e à la 12e année. Pendant l'année scolaire 2016-2017, il y a eu approximativement 2 000 élèves, ce qui représentait 2 331 inscriptions à des cours dans 90 sections différentes. Le Programme adapté par les enseignants a offert 21 cours d'anglais pour les élèves de la 9e à la 12e année. Ce programme est géré par les divisions scolaires rurales par l'entremise du consortium du Programme adapté par les enseignants. Pendant l'année scolaire 2016-2017, il y a eu approximativement 141 élèves provenant de 26 écoles différentes, ce qui représentait 477 inscriptions à des cours dans 25 sections différentes. Enfin, l'option Cours offerts en ligne a fourni l'accès à 44 cours en anglais et à 4 en français. Pendant l'année scolaire 2016-2017, il y a eu approximativement 6 800 inscriptions à des cours dans cette option.

En plus des options offertes par Éducation et Formation Manitoba, le Manitoba First Nations Education Resource Centre a commencé, en 2014, à administrer le Wapaskwa Virtual Collegiate en vertu d'un protocole d'entente conclu avec la Province. Deux ans plus tard, les divisions scolaires de Pembina Trails et de St. James-Assiniboia ont conclu un protocole d'entente similaire afin de mettre en place l'école secondaire virtuelle *InformNet*.

Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M-12)

Le ministère de l'Éducation et de la Formation n'a pas de définition officielle de l'apprentissage hybride. Toutefois, l'apprentissage hybride est officieusement reconnu comme étant une combinaison d'enseignement et d'apprentissage traditionnels en classe (c.-à-d. en face à face) avec l'enseignement et l'apprentissage en ligne.

Afin de soutenir l'apprentissage hybride dans l'ensemble de la province, Éducation et Formation Manitoba autorise le système de gestion de l'apprentissage *Blackboard* et le met à la disposition des

enseignants du Manitoba. Ces derniers peuvent l'utiliser gratuitement à titre de ressource avec des élèves suivant un apprentissage hybride ou à distance (cours de la 9e à la 12e année mis en œuvre à l'échelle de la Province). Les écoles, et les enseignants individuels, se trouvant dans la province sont responsables de leurs propres programmes d'enseignement et d'apprentissage, et de leur interprétation de l'apprentissage hybride. Les enseignants utiliseront des applications en ligne qui répondent aux besoins de leurs élèves, de leur environnement d'apprentissage et des leçons.

Le ministère ne fait pas de suivi officiel quant à la participation à l'apprentissage hybride. Par ailleurs, la participation des programmes d'apprentissage en ligne dans la province au sondage annuel sur les programmes individuels a été minime (un seul programme ayant répondu et fourni des données se rapportant à l'apprentissage hybride). Le gouvernement a réalisé un sondage à l'échelle de la province à l'été 2017, mais les résultats sont présentement organisés et analysés.